



# S3 de Lyon

**Bulletin Académique du syndicat National  
des Enseignements de Second degré  
AIN LOIRE RHONE**



## Supplément n°01

au bulletin académique  
N°209 – Mars 2017



Dispensé de timbrage Lyon 08 CC



**PRESSE**

DISTRIBUE PAR

LA POSTE

## CPE et les Réformes !!!!!

Cette année scolaire a été le théâtre de la mise en place de la tant décriée réforme du collège .

Pour la vie scolaire, on a pu assister à ce qui correspond « au dialogue social » dans le cadre de l'Acte II de la Vie Lycéenne.

En effet, la parution des textes sur le Conseil de la Vie Collégienne tout comme les conditions de sa mise en place ont été ubuesques. Dans un contexte de réforme des collèges qui amplifie les injonctions éducatives, il faut laisser du temps aux équipes pour que les CVC se mettent en place sereinement.

Par ailleurs, les conditions d'accueil des élèves dans un climat de plus en plus sécuritaire se heurtent souvent aux moyens de leur faisabilité, ce d'autant que l'objectif éducatif est perdu de vue.

Dans cette année d'élections présidentielles, aux côtés des propositions quasi exclusives pour le premier degré, l'autonomie des établissements apparaît comme le point partagé par l'ensemble des candidats.

Les tenants de cette idéologie ont comme modèle le New Management Public. Le principal objet de cette politique est de défaire tous les cadres collectifs au profit de règles individuelles.

Donner plus de pouvoir aux chefs, à très court terme, serait alors un danger pour tous les personnels et les CPE en particulier, au regard de la relation hiérarchique qu'ils ont avec les chefs d'établissements.

Les CPE disposent d'un statut, et pourtant nombreux sont les sujets de conflits avec les directions, traduisant un mal être professionnel. Nous vous proposons de venir participer à un stage académique sur le thème de « la souffrance au travail » le 18 mai afin de se doter d'outils de réponses à cette difficulté grandissante.

Alfred Zami  
Responsable Académique CPE

## Sommaire

Page 1	Edito
Page 2	Livret Scolaire Unique et CPE Concours CPE où en est-on ?
Page 3	CPE et PPCR AED-EVS-AESH
Page 4	Stage académique - Évaluation des CPE Calendrier prévisionnel - Dernière minute

**SNES Lyon**  
16 rue d'Aguesseau  
69007 LYON  
Tel : 04 78 58 03 33 Courriel : [s3lyo@snes.edu](mailto:s3lyo@snes.edu)

Site internet : [www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)



<https://www.facebook.com/SnesLyon>



<https://twitter.com/SnesLyon>

## Livret Scolaire Unique et CPE

Le Livret Scolaire Unique est un élément de la réforme du collège. Il vise à se substituer aux bulletins et livrets scolaires. C'est un document unique et numérique où tous les résultats des collégiens seront consignés. Un quart des bilans trimestriels est consacré à l'AP, aux EPI, à l'EMC et aux différents parcours, dont le parcours citoyen.

Or dans la lettre de rentrée des IPR via scolaire du 09 septembre 2016 (sur la place des CPE dans la mise en place de la réforme) il est mentionné que « chaque domaine est travaillé et évalué par tous ».

Les CPE voient se multiplier pressions et fortes incitations à prendre part aux EPI, AP, EMC... et à renseigner les bulletins et parcours. Si une participation des CPE à ces dispositifs peut permettre un travail pédagogique avec les enseignants sur un objet commun, une thématique partagée, une approche de l'élève en situation d'apprentissage, il ne s'agit pas d'être

moins disponible pour nos missions fondamentales et de remettre en cause la singularité du regard du CPE sur l'élève dégagé de l'évaluation.



Le suivi de l'élève, cœur du métier de CPE ne saurait se résumer à une approche bureaucratique consistant à cocher des cases ou à retomber dans un semblant de « note de vie scolaire ». Et que dire de la charge de travail supplémentaire pour les collègues, lorsqu'il y a un seul CPE pour plus de 500 élèves...

Une fois de plus, tous ces dispositifs issus de la réforme du collège constituent pour les personnels une source inutile de complication des métiers, un encadrement renforcé, toujours plus tatillon et prescriptif de notre activité.

**Le SNES-FSU refuse l'inflation de travail et appelle les CPE à ne pas renseigner les rubriques du bulletin scolaire.**

## Concours CPE : Où en est-on ?

La nouvelle formule du concours de CPE date d'avril 2013, le référentiel métier de juillet 2013, la circulaire de mission de août 2015 .

Il est plus que temps d'harmoniser les choses. En effet, sur les trois dernières années, les épreuves du concours témoignent d'exigences de professionnalisation excessives eu égard aux acquis des candidats.

L'épreuve 1 se cantonne uniquement aux réponses à apporter au climat scolaire par le seul biais du positionnement du CPE comme cadre de l'Éducation Nationale.

Il y a là une volonté manifeste de l'inspection, d'ignorer purement et simplement une approche éducative du métier, au profit du CPE maillon zélé d'un système managérial.

Pour le SNES il est temps que le concours découle des textes de référence, discutés avec le l'administration et approuvés par cette dernière depuis 2013.

Nous avons lancé les premières demandes en ce sens dès l'audience de juillet 2016 au ministère.



Les revendications du SNES-FSU en la matière sont claires.

Le CPE ne peut asseoir son intervention auprès des élèves et des familles dans les situations complexes que par la maîtrise de savoirs psychologiques, philosophiques ou d'histoire de l'éducation.

**Le SNES-FSU a des propositions :**

- ♦ Les épreuves du concours doivent donc chercher une articulation équilibrée entre savoirs académiques et professionnalisation
- ♦ Jurys composés d'expert et ouverts impérativement aux universitaires
- ♦ Bibliographie centrée sur les sciences de l'éducation et réduite car l'exhaustivité recherchée confine à son obsolescence.

# Les CPE et le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations)

C'est en date du 30 août 2016 que le SNES-FSU a reçu réponse à son adresse faite à la ministre lors de la 3ème rencontre nationale CPE du 24 mai à Paris.

C'est Bernard Lejeune, chef de cabinet de la ministre de l'éducation nationale qui a été chargé de répondre au SNES.

Dans sa lettre, il rappelle "le rôle essentiel de la vie scolaire" et illustre cet intérêt par les mesures qui ont déjà permis "d'actualiser le périmètre des missions et de clarifier davantage encore le temps de travail" des CPE dans le cadre du chantier sur l'évolution des métiers, d'"aligner le montant de l'indemnité forfaitaire" et la possibilité d'"allouer une IMP dans le cas de missions particulières".



Il ajoute que

"le plan de modernisation et de revalorisation de la carrière des personnels enseignants bénéficie tout particulièrement au CPE". Enfin, il précise qu'une "attention particulière sera portée au recrutement des CPE" et à l'amélioration de leurs perspectives de carrière au budget 2017.

Les CPE ne seront donc a priori ni oubliés ni décrochés des mesures qui seront prises dans le cadre du PPCR et attendent les créations de postes nécessaires.

Le constat aujourd'hui est le suivant :

- ◆ pour ce qui est du recrutement, le ministère a fait un effort puisque 250 postes ont été créés et repartis entre les académies. Dans l'académie de Lyon, il est prévu 12 Emplois Temps Plein. Nous avons déjà demandé où seraient implantés ces 12 postes. L'administration, ne nous a pas répondu, mais devra le faire concrètement au mois de mars lors du Comité Technique Académique.
- ◆ Pour ce qui est de la revalorisation de carrière, les mêmes avantages financiers que les professeurs en dépit de la position de certains esprits chagrins qui disent que nous sommes faits avoir. Cependant avec la revalorisation, il y a l'évaluation et là le dossier est au point mort depuis novembre dernier. Le groupe concernant les CPE ne s'est toujours pas réuni. Au SNES nous voulons une grille nationale, centrée sur le référentiel métier de 2013 et de la circulaire de missions de 2015. Nous refusons toute idée de grille de compétences prescrivant et infantilisant notre mission.

**Lors de ces discussions, le SNES poursuivra son action revendicative pour le métier et pour l'amélioration des conditions de travail, de carrière et de rémunération. Il pèsera pour obtenir de réelles perspectives de carrières et que soit reconnue la spécificité des CPE, pour mettre fin à l'arbitraire et au déni de leur professionnalité.**

## AED-EVS-AESH

Dans les établissements, la vie scolaire a vu cette dernière année, s'amplifier les tâches à assumer, du fait de l'état d'urgence, de la réforme du collège...

Nous avons assisté à un « redéploiement » des postes d'AED de lycée en direction des collèges pour la plupart. Sur le terrain des tensions ont vu le jour, au sein de la vie scolaire, du fait de la multiplicité des tâches dévolues aux AED, de l'augmentation importante du nombre d'élèves dans les établissements sans les moyens afférents.

Devant cet afflux d'élèves sans un nombre substantiel d'adultes pour les encadrer, pour les aider à être autonomes... comment s'étonner ensuite que les premiers aux contacts des élèves

(AED) ne soient les plus déstabilisés dans nos établissements ?



Pour le SNES, il est important que les CPE travaillent en étroite collaboration et en confiance avec les AED. En effet, sans cela, à très court terme des dysfonctionnements apparaissent au sein des équipes.

Il revient donc au CPE d'organiser le service de la vie scolaire et de coordonner l'équipe. En ce sens, nous ne sommes pas les supérieurs hiérarchiques ni des chefs de services des AED.

**Les CPE et les AED appartiennent à l'équipe éducative dont le chef de service n'est autre que le chef d'établissement.**

**Le jeudi 18 mai 2017,**

16 rue d'Aguesseau 69007 Lyon,  
métro ligne D et Tram T1, arrêt Guillotière.

**Le Thème du stage :  
Souffrance au travail**

Pour s'inscrire au stage, aller à la rubrique stage du site du SNES académique et cliquer sur l'onglet stage CPE du 18/05/17

1. Adresser à la Rectrice sous couvert de votre chef d'établissement, une demande d'autorisation syndicale **avant le vendredi 14 avril 2017** selon le modèle que vous trouverez sur le site du SNES académique dans la rubrique « stages »
2. Vous inscrire sur le site du SNES de Lyon sur cette même rubrique pour vous accueillir dans les meilleures conditions

## Évaluation des CPE

Depuis le Comité Ministériel du 07/12/2016, les CPE bénéficient des mêmes avancées de carrières que les enseignants. Dans le même temps, une refonte de l'évaluation des CPE était prévue dans le cadre de PPCR. A ce jour, rien n'est encore parvenu aux organisations syndicales pour en discuter.

Cela n'est pas acceptable et représente un frein à nos évolutions de carrières. Nous lutterons contre toute approche par découpe qui n'aurait d'autre effet que de parcelliser notre métier et le dénaturer.

Pour le SNES, cette évaluation doit être centrée sur le métier de CPE et doit reposer sur la circulaire de missions actée par le ministère en août 2015.

A ce titre, l'évaluation devra permettre à chaque CPE d'être concepteur de son activité, de travailler en équipes éducatives et pédagogiques,

de contribuer à la politique éducative de l'établissement sans en être le seul dépositaire et de garder les prérogatives d'organisation et d'animation de l'équipe de vie scolaire.

Les CPE concernés par les moments de carrière, sont ceux qui sont **au sixième échelon** ( 6 mois d'ancienneté minimum), ceux qui sont **au huitième échelon** (1 an 6 mois minimum), ceux pour **l'accès à la hors classe**.

L'administration rectorale a transmis aux IPR les noms de tous les collègues concernés et qui devront être inspectés cette année (une liste des collègues concernés devra être établie chaque mois de juin pour l'année qui suivra).

**Vous pourrez trouver sur l'iprof votre échelon de référence et nous faire savoir si vous n'avez pas été inspectés afin que nous intervenions auprès de la Rectrice.**



"Your evaluation is based on the next 30 seconds. Go!"

## Calendrier prévisionnel

- ◆ Phase intra ouverte sur SIAM du mardi 28 mars 2017 12 h au lundi 10 avril 2017 12h.
- ◆ Congé formation PACD-PALD 10 avril 2017
- ◆ **Stage académique CPE le 18 mai 2017 au SNES de Lyon**
- ◆ Mouvement intra Accès à la hors classe juin 2017
- ◆ Mi-juillet GT TZR et révision affectation



### Dernière minute

Suite au GT de créations - suppressions de postes du 16 mars 2017 il a été décidé la création de 11,5 Emploi Temps Plein (ETP) sur les 12 octroyés à l'académie de Lyon. Il reste donc 0,5 ETP à attribuer. Le SNES demande que cela se réalise sur poste fixe et non pas sur moyen de remplacement.

Par ailleurs, l'administration a décidé de supprimer le GT de révision du mois d'août qui permettait de résoudre des situations compliquées. Les affectations du mois d'août seront effectuées par le rectorat sans possibilité de contrôle des élus du personnel. Il s'agit là d'une drôle de façon de concevoir le dialogue social, si cher à notre hiérarchie.